

Conseil du 11^e arrondissement de Paris
Séance du lundi 18 mars 2019

**Vœu relatif au développement des composts collectifs de quartier
dans le 11^e**

déposé par Joëlle Morel

Considérant les objectifs fixés notamment dans le cadre de la loi de transition énergétique votée en 2015 et qui prévoit la généralisation du tri des biodéchets en 2025 ;

Considérant que la ville de Paris s'est engagée en 2014 dans une stratégie « Zéro déchet », et qu'elle comporte des actions pour accompagner les Parisiens à diminuer le gaspillage alimentaire et à valoriser les déchets alimentaires ;

Considérant que dans le plan compost issu de la stratégie « Zéro déchets », la ville de Paris s'engage à soutenir et accompagner les projets de composts de quartier ;

Considérant que le tri à la source et la valorisation des biodéchets constituent des éléments majeurs de toute trajectoire 0 déchet ; que cela repose sur d'une part, la lutte contre le gaspillage alimentaire, d'autre part, l'émergence de filières alternatives pour le traitement des déchets alimentaires qui constituent des alternatives à l'incinération et à l'enfouissement ;

Considérant que le compost de quartier est une des solutions avancées par la Ville pour rendre accessible à tous les parisiens la pratique du compostage ;

Considérant qu'un quart des ordures ménagères des parisiens sont des biodéchets qui pourraient être compostés, soit entre 50 et 70kg de déchets compostables par an, et par habitant,

Considérant qu'actuellement ces biodéchets sont mélangés dans les poubelles avec des déchets non recyclables alors qu'ils pourraient être valorisés par du compost et participer ainsi à une réduction de l'empreinte carbone de la Ville,

Considérant la répartition des sites de composts à Paris et l'absence de compost de quartier dans le 11^e

Considérant les demandes exponentielles de composts par les parisiens et les parisiennes, et en particulier dans le 11^e

Considérant l'engagement de notre arrondissement , suite au vote au budget participatif d'installer 5 composts de quartier pendant la mandature

Considérant que la présence d'un compost collectif est un important générateur de lien social dans un quartier ;

Considérant l'impact carbone de l'épandage du compost qui transforme ce qui était une source d'émission (les déchets organiques enfouis ou incinérés) en source de réduction des émissions de CO2, avec un bénéfice net de cette pratique, en termes d'économies d'émissions de gaz à effet de serre qui est aujourd'hui établi par les recherches ;

Considérant la dimension pédagogique forte que revêt le compostage pour faire évoluer les mentalités quant aux habitudes de consommation, mais aussi de réduction des déchets, de mieux les trier voire de les valoriser ;

Considérant que Paris a mis en place des outils (information, accompagnement, formation, mis à disposition de matériel) pour favoriser le développement des pratiques de compostage;

Aussi, sur proposition de Joëlle Morel et des élu.e.s écologistes du 11e, le conseil d'arrondissement émet le vœu

- **soit communiqué par la Ville de Paris, l'objectif de développement à grande échelle de composteurs collectifs de quartier dans l'espace public, dans les jardins publics et sur voirie et l'accompagnement offert par la Ville pour le grand public ;**
- **soit réalisé avant juin 2019 les 5 sites de compost collectif correspondant au périmètre des 5 conseils de quartier :**
 - dans le jardin Truillot géré par l'association du jardin partage
 - dans le square Jules Verne géré par l'association du jardin partage chemin vert
 - dans le square Jean Allemane géré par l'association da MJC Mercoeur
 - dans le square Colbert géré par l'association Culture en Herbe
 - sur la place de la Nation géré par le collectif VertNation
- **Soit organisées des formations gratuites pour le grand public sur le montage et l'animation d'un projet de compost collectif de quartier ;**
- **Soit organisées des formations gratuites pour le grand public sur la pratique du compostage avec un maitre composteur ;**
- **Soit favorisé le développement de liens entre les jardiniers et les producteurs de compost en particulier par la plateforme Végétalisons Paris;**
- **Soit favorisé le développement de liens entre les producteurs de compost et les services de la Ville afin de récupérer le broyat produit lors d'élagages des végétaux de la ville en particulier par la plateforme Végétalisons Paris ;**
- **Qu'une étude soit menée avec un groupe de citoyens volontaires appuyé par les services techniques de la ville afin d'identifier les conditions de réussite pour le compostage collectif dans l'espace public ;**